

## Procès-Verbal du conseil d'établissement du 25 mars 2021

### POINT 0.1 - ADOPTION DU P.V DU C.E PRECEDENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **:18H05** avec **14 votants et 2 voix consultatives**

**M.BOIRA, conseiller principal d'éducation**, accepte le secrétariat de séance.

**Le proviseur** remercie les représentants de leur lecture attentive du PV qui a permis de retirer quelques coquilles. **Mme SERVISSOLLE** donne réponses aux remarques qui lui ont été adressées concernant le PV notamment quant à la temporalité de la lecture de la lettre liminaire qui s'est bien située après la validation du PV. Ensuite, elle lit la phrase de complément que les représentants des personnels ont souhaité ajouter.

**La proviseure propose l'adoption du P.V du C.E. du 02 février 2021**

**Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Le PV est adopté.**

### POINT 0.2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Le proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres du C.E.**

- Présentation de la DRAFIN
- Point financier
- Questions diverses

**L'ordre du jour est proposé au vote.**

**Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**L'ordre du jour est adopté**

### POINT N°1 : PRESENTATION DE LA DRAFIN

**Le proviseur** souhaite la bienvenue dans le conseil d'établissement à **Madame Emmanuelle MAZIN**, Directrice Régionale des Affaires Administratives et FINANCIÈRES de la Mission laïque française pour la péninsule ibérique et l'Italie. Au nom de l'équipe de direction et en son nom personnel, elle remercie **Mme MAZIN** de l'accompagnement de la situation du Molière qui est fait par ses services depuis de longs mois et de la qualité de l'écoute qui est offerte sur toutes les situations. **Mme SERVISSOLLE** explique que les changements structuraux sont toujours vécus douloureusement par ceux auxquels ils sont imposés mais se dit totalement rassurée sur les conditions du dialogue de gestion permanent qui sera mené entre les lycées et la direction régionale.

**Mme MAZIN** prend la parole pour se présenter. Elle explique les missions du service dont elle a la gestion ainsi que la composition de son équipe. Elle décrit la relation qui lie le Molière à la DRAFIN et les conditions du travail commun, ses attendus, ses objectifs. La DRAFIN a officiellement ouvert le 01 décembre 2020 et est en charge de la gestion mutualisée des établissements de la Mlf. L'équipe est actuellement composée de 7 personnes qui assurent appui et conseils techniques, gestion de la paie et optimisation des moyens du réseau.

**Les représentants des parents de l'APAELM** s'interrogent sur la réalité des économies de coûts avec une superstructure de la nature de la DRAFIN, ils expriment aussi la peur de perdre la maîtrise financière locale et souhaitent comprendre la logique de la Mlf. **Mme MAZIN** répond que cette nouvelle organisation permettra de lutter contre les coûts cachés et donne l'exemple des contrats de suppléance par exemple qu'une gestoria factura à l'acte.

**A 18H22**, se connecte **Madame LE MARRE, représentante des personnels = 15 votants**

## **POINT 2 : POINT FINANCIER (ANNEXE 1)**

A deux voix, **Mme MAZIN** et **Mme ANSQUER**, la **gestionnaire**, font le point sur la situation financière du lycée français international Molière à l'aide d'un diaporama qui illustre leur propos. **La DRAFIN** présente le compte de résultat du 01 septembre 2019 au 31 août 2020 afin de coller au mieux à la réalité de l'établissement. Elle précise la baisse de recettes liée à la pandémie et aussi, le maintien des charges à une hauteur importante. Elle explique la répartition des charges, sans surprise massivement orientée vers la masse salariale (60%) et distingue les coûts des personnels par statut. Les recrutés locaux ont été revalorisés selon la directive de l'Etat espagnol et la facture de l'AEFE ne sera visible que sur 2020-21 (**44K€**). **Mme MAZIN** décrit ensuite les recettes constituées à 84% des frais d'écolage. Concernant la **question n° 7 des représentants de l'APAELM**, il convient de bien distinguer les notions de recettes et de bénéfices car si la fermeture des activités entraîne une baisse des recettes, elle évite aussi toutes les dépenses liées aux salaires des intervenants et à l'achat de matériel. Ce comparatif remet en perspective le manque à gagner.

Pour répondre à la **question 3 de l'APAELM**, **Mme ANSQUER** intervient pour évoquer les 2 subventions de l'AEFE (**7K€ et 150K€**) qui ont été octroyées pour pallier les surcoûts liés à la COVID-19 depuis le mois de mars qui sont, en réalité, supérieurs à **300K€**

**Le résultat d'exploitation est déficitaire de 182K€.**

Une des questions (**3**) **des représentants des personnels** portant sur le coût annuel du chauffage, il y est répondu dans le fil de la présentation. **Mme ANSQUER** explique que l'électricité et le chauffage sont liés et que l'on ne peut en discriminer un de l'autre.

Ce sujet permet à la **gestionnaire** d'expliquer le travail de rationalisation des coûts auquel son service travaille depuis plusieurs semaines. Grâce à la renégociation de certains contrats, la facture d'énergie devrait baisser de 10%, celle de la téléphonie de 60% et celle de la sécurité-incendie de 50% à terme. Cela simplifiera aussi le nombre de prestataires, facilitera la relation avec eux et permettra de mieux négocier au long cours.

**Le représentant de l'EFA** souhaite connaître le montant des loyers. **La proviseure** explique la bail emphytéotique liant la Mairie de Villanueva de la Cañada et le Molière et conduisant à l'abattement de 15% pour les familles enregistrées (padron). Elle enchaîne avec le « loyer » de **110K€** payé à la Mlf. Elle précise qu'il s'agit d'une appellation abusive car elle ne concerne pas spécifiquement les locaux. **Mme SERVISSOLLE** donne des éclaircissements sur cette somme, son utilisation durant 3 ans en lien avec le budget communication pour renforcer l'attractivité du lycée.

Une autre question **des représentants des personnels (2)** fait écho à la **1<sup>ère</sup>** **des représentants de l'APAELM**. Elle concerne les travaux qui avaient été envisagés et autorisés par la Direction générale de la Mlf. **La proviseure** rappelle aux membres du conseil d'établissement que l'appel d'offre pour l'architecte aurait dû être fait au printemps précédent, les travaux, eux, auraient dû démarrer juste avant Noël 2020. Elle ajoute que la COVID-19 a changé la donne, en gelant le projet. Les effectifs ont baissé ce qui diminue d'autant les recettes. Parallèlement, la DRAFIN s'est mise en place et c'est désormais de sa compétence de prioriser les projets des établissements de la Mlf en Espagne et en Italie. **Les représentants de l'APAELM** insistent sur la présence des algécos dans la cour qui obèrent l'attractivité de l'établissement et demandent à ce que ce projet ne soit pas totalement abandonné car il est prégnant pour l'avenir du Molière. **Mme MAZIN** tient à les rassurer sur le fait que la Mlf a parfaitement entendu la nécessité.

La même réponse vaut pour la **question n° 2 des représentants de l'APAELM** qui concerne les investissements éventuels dans l'infrastructure, ceux qui sont pérennes, ceux qu'il faudra renouveler. **Mme ANSQUER** donne l'exemple de Seesaw, la plateforme du primaire dont la licence d'utilisation est annuelle et représente environ **2800€**.

**La gestionnaire** poursuit avec la description des impayés en 2019-20. Ils avoisinaient les **117K€** en juin 2020. Le travail de dentellière du service de gestion a permis d'abaisser cette dette à **79K€** en octobre, grâce aux aménagements consentis aux parents. Au 01 mars 2021, la somme due est de **50K€**, des procédures contentieuses ont été enclenchées en direction de ceux qui ne répondaient à aucune des communications du lycée. Ces sommes représentent environ 3% du total, un montant usuel

a priori. **Mme ANSQUER** rappelle que le lycée ne délivre pas de document de sortie de scolarité en cas de dette (exeat) et que le règlement financier de l'établissement autorise la radiation des listes. Ce document contractuel comporte aussi la possibilité d'adresser les enfants, dont les parents ne paient pas, à la permanence. **Les représentants de l'APAELM** souhaitent savoir s'il y a des Français parmi les familles endettées. **Madame ANSQUER** répond que les Français constituent environ la moitié des dossiers. **Mme SERVISSOLLE** ajoute qu'une situation est particulièrement dramatique et fait l'objet d'un suivi très attentif. **Le représentant des parents de l'EFA** s'enquiert de la possibilité de recourir à la caisse de solidarité de la Mlf. **Mme MAZIN** répond que cette aide a eu cours au printemps 2020 pour éviter les départs en cours de scolarité et qu'elle a été mobilisée pour les familles autres que françaises. **Le représentant des parents de l'EFA** souhaite connaître le nombre de familles sur lesquelles reposent les finances du lycée et le nombre de familles bénéficiant de la gratuité ou d'un abattement. **Mme MAZIN** note la question afin d'y apporter une réponse lors d'une prochaine séance. **Les représentants de l'APAELM** interviennent en attirant l'attention sur le danger à réduire les chiffres à leur simple valeur. De leur point de vue, la gratuité, avantage lié à la loi espagnole, permet de renforcer l'attractivité de personnels de qualité dont les enfants viennent renforcer les effectifs et drainer de nouvelles inscriptions. **Le représentant des parents de l'EFA** précise que la question ne porte pas sur l'appréciation de la gratuité mais sur l'estimation des familles contributrices économiquement et dont le départ aurait un impact sur le budget du lycée qui est, presque exclusivement, abondé des seuls frais d'écolage.

Pour l'année 20-21, les réductions accordées aux familles sur les frais de scolarité sont:

- Exonération (enfants du personnel, DS + DPI): **265.470€** Cela représente une cinquantaine d'enfants
- Résidence à Villanueva (15%): **326.153€**. Cela représente environ 430 élèves
- Famille nombreuse (15% sur le 3<sup>e</sup> enfant, 20% sur le 4<sup>e</sup>, 50% sur le 5<sup>e</sup> et suivant): 14702€ (une vingtaine d'élève)
- Paiement annuel (3%): 13 828€ (une petite centaine d'élèves)

Les familles qui payent annuellement ont également 3% sur la DP pour un montant de: **2282€**

**M-TAYEB-PACHA** demande s'il existe une assurance pour les impayés. **Mme ANSQUER** répond par la négative, à sa connaissance, la seule assurance, certes encore en projet, est portée par l'APAELM et concerne le décès d'un parent et la protection de la scolarité des enfants.

**19H30: Départ de Mme MARTELLY = 14 votants**

**Les représentants de l'APAELM** posent la question des tarifs, de leur évolution et de leur publication, pour les années à venir (5 et 6). Par expérience, ils savent que cette question se discute lors des conférences stratégiques, le dialogue de gestion annuel entre le lycée et le siège de la Mlf. **Mme SERVISSOLLE** répond que l'augmentation prévue pour l'année à venir est de 3%. Pour des raisons de gestion de trésorerie et aussi d'harmonisation sur la péninsule, la direction du Molière propose de créer un frais de réinscription/élève équivalant à l'augmentation, soit 150€. Cette somme serait à acquitter lors de la campagne de réinscriptions du mois d'Avril. Elle permettra d'assurer la présence effective en classe en septembre et pourrait éviter de refuser une candidature faute de place et le regretter ensuite. La somme servirait, en outre, au financement des sorties et projets de classe. 20 élèves avaient annoncé leur réinscription et ne se sont pas présentés en septembre et 2 ont payé leur inscription et ne sont pas venus.

Pour répondre à la [question 4](#) des représentants de l'APAELM, **Mme LE MARRE, représentante des personnels**, explique que chaque classe du primaire a un budget qui lui permet de financer des sorties, des cycles d'intervenants (yoga, gestion émotionnelle, arts visuels...).

**Les représentants de l'APAELM** se disent opposés à ce frais nouveau qu'ils voudraient voir traité comme des arrhes et donc venir se déduire des frais ultérieurs. Le fait de les lier aux projets de classe améliorera possiblement la communication. L'association estime, pour sa part, que les Droits de Première Inscription sont trop élevés et devraient être abaissés pour attirer plus de monde. **La proviseure** rappelle qu'ils se montent à **990€** contre **1490€** au LFM. Tout le monde a bien conscience

que les DPI sont une des conditions de l'attractivité. Une démonstration chiffrée est faite par l'association montrant que la solution passe par le gain d'élèves. L'association tient néanmoins à ajouter que l'effort de la Mlf pour contenir l'envolée des tarifs est vu par les parents.

**Mme MAZIN** intervient pour expliquer que ce frais est mis en place dans le but de lutter contre le manquement à la parole donnée. Elle apprécie que l'action de la Mlf soit vue dans l'équilibre à trouver entre les possibilités des familles et la protection des écoles. **Le représentant de l'EFA** résume la discussion en disant qu'il s'agit d'une augmentation des frais de scolarité même si le découpage est novateur. **Mme SERVISSOLLE** conclut en disant que la direction s'efforcera d'être pédagogue sur la nécessité d'augmentation.

#### **POINT N°4 : QUESTIONS DIVERSES**

La 1<sup>o</sup> question, à l'initiative du **représentant du groupe EFA**, porte sur les changements successifs de calendrier scolaire imposés par la Communauté de Madrid. La CAM vient de décider la fermeture des établissements scolaires le 04 mai pour mettre en place les élections régionales. L'information est parvenue au lycée via le poste diplomatique. **La proviseure** explique que pour un certain nombre de sujets, les lycées français sont tenus de respecter les obligations de la Communauté régionale à laquelle ils appartiennent et cette modification en fait partie. **Mme SERVISSOLLE** explique que, dans le droit du travail espagnol, un salarié peut demander 4H d'absence pour voter. Ce droit concerne tous les personnels ayant un contrat laboral espagnol au Molière ainsi que ceux des entreprises partenaires, Yolcar et Educater. Elle poursuit en précisant que le 12 mai est vaqué pour les élèves mais travaillé pour les personnels dans le cadre de la réflexion sur le projet d'établissement. **Le représentant du groupe EFA** conteste le fait de la modification même car il y a une contractualisation en amont avec le calendrier de février et qu'il n'y en a pas une pour les modifications. **La proviseure** répond que le calendrier initial se discute dans des bornes franco-françaises avec les règles fixées par le poste diplomatique mais que les jours ajoutés viennent de la CAM qui a publié un calendrier très tardif en octobre puis fin mars, c'est donc un télescopage entre 2 logiques. **Le représentant de l'EFA** propose de redistribuer les nouvelles journées fériées sur le pont du 13 mai. Il explique les nécessités des parents qui vont avoir des frais de garde d'enfants supplémentaires. **Mme ANSQUER** rappelle que le droit du travail ne permet pas de déplacer les heures d'un jour férié. **Les représentants de l'APAELM** veulent savoir si la ½ journée pour mettre en place le baccalauréat va venir encore s'ajouter. **La proviseure** rectifie en rappelant que c'est pour mettre en place l'oral du Brevet des collèges (classes d'examen officiel) que ces 4H sont habituellement mobilisées car tous les enseignants du collège sont de jury. Cette année, les élèves seront accueillis normalement. **Mme LE MARRE** ajoute, qu'en France, les classes du primaire travaillent 24H/ semaine alors que le Molière en propose 26. Elle explique le cadre réglementaire que donne l'inspecteur de zone afin que les calendriers soient élaborés dans cette norme : 864H minimum et jusqu'à 936H car nos écoles ont, au moins, 2H d'enseignement en langue nationale/semaine.

**Les représentants de l'APAELM** interviennent pour dire que le quantitatif obère la vision qualitative que l'on devrait adopter. Le service du Molière a été extrêmement qualitatif dans des conditions difficiles. Depuis 14 ans, le calendrier de septembre a toujours subi des modifications pour des motifs externes divers. Les enfants du Molière récupèrent le mois de juin en jours effectifs notamment depuis que le lycée est centre d'examen. Les membres de l'APAELM appellent à la solidarité de toutes les familles du Molière car les jours du mois de mai sont vitaux aux élèves pour finaliser la préparation des épreuves d'examen dont certaines engagent leur avenir. Ils ajoutent que quand on s'engage dans un lycée français de l'étranger, il faut avoir une vision à long terme et estiment que le Molière est en pointe sur la discussion du calendrier auquel les représentants des parents apportent leur éclairage. **M. BOIRA, CPE**, rappelle, qu'en avril 2020, pour soutenir les parents, les enseignants du lycée Molière avaient abandonné 1 semaine de vacances et **la proviseure** ajoute que les enseignants du lycée ont une convocation pour les corrections du bac qui s'étale sur 17 jours. Depuis 3 ans, aucun des professeurs n'a corrigé en plus de 5 jours et chacun a toujours fait cours tout le reste de la période. **Le représentant du groupe EFA** ne comprend pas pourquoi on rappelle le passé car le but de la discussion est

d'améliorer un dispositif qui mécontente certains parents. Il estime qu'il est besoin d'apporter des éléments à la discussion pour créer des cercles vertueux de compréhension mutuelle. Il termine en disant que Mai 2021 a comporté 2 ponts et non 1 comme prévu et c'est sur cela que bloquent certains parents, sur la différence entre le calendrier voté en février qui leur paraît contractuel et dont la modification leur reste incompréhensible. **Mme LE MARRE** conclut en rappelant que c'est pour éviter ce type d'incompréhension que les représentants des enseignants ont souhaité anticiper le pont de Mai sur le calendrier 2021-22.

**Les représentants des personnels** enchaînent avec une question portant sur les ressources humaines. Ils souhaiteraient une prime au mérite pour saluer l'engagement des enseignants et demandent si la Mission laïque française a envisagé cette décision (n°1). **La proviseure** laisse répondre **la DRAFIN** qui siège désormais dans le dialogue social de la péninsule, la seule instance habilitée à traiter ce type de question.

Dans la même ligne, **les représentants des personnels** demandent si la Mlf a réfléchi à un nouvel outil de gestion du pointage horaire (4). **La proviseure** explique que depuis 1 mois, en conformité avec la loi espagnole, les personnels de droit local, pointent en entrant et sortant de l'établissement ainsi qu'à chaque interruption de service. C'est une astreinte importante qui correspond davantage à des horaires en continu qu'à des horaires du secondaire.

**Les représentants de l'APAELM** ont 2 questions (8 et 9) concernant les prestataires, de restauration et de transport. Celle de la restauration recoupe la [question 3](#) des représentants des personnels. **Mme ANSQUER** répond que le contrat d'Educatel était de 3 ans, que compte tenu de la COVID, il a été prolongé d'un an et qu'une mise en concurrence va être mise en place pour septembre. Elle précise que le prestataire est déjà au courant. Elle ajoute qu'il reste une année au contrat de Yolcar qui sera aussi mis en concurrence. **Les représentants de l'APAELM** pensent qu'une procédure lourde est inutile compte tenu des fonctionnements des transporteurs, qu'il vaut mieux poursuivre avec Yolcar dont les usagers paraissent satisfaits et poursuivre le subventionnement du transport scolaire. Ils estiment que le déficit de cette ligne budgétaire s'est transféré sur le poids des familles bénéficiant des 15%. **Mme ANSQUER** annonce que ce service est à l'équilibre pour la 1<sup>ère</sup> fois, grâce à l'ouverture de 3 lignes au lieu de 4.

**Le représentant du groupe EFA** termine en remerciant les différents intervenants pour la clarté des chiffres communiqués. Il a lu dans le rapport moral et financier de la Mlf que la Zone Euro-ibérique allait être restructurée et souhaite savoir ce que cela recouvre comme conséquences pour le Molière. **Mme MAZIN** lui répond qu'il y a, effectivement, un cumul des déficits budgétaires sur la zone mais que pour les 3 plus gros lycées c'est directement lié à la crise sanitaire. Pour Molière, par exemple, on peut considérer qu'il s'agit d'un accident de parcours. Le mot de restructuration peut faire peur mais le réseau Espagne est cher au cœur de la Mlf et il convient d'être tout à fait optimiste pour la zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21H37**.

**Le secrétaire de séance**  
**Frédéric BOIRA**

**Le proviseur-président du conseil d'établissement**  
**Valérie SERVISSOLLE**

